

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 13 AVRIL 2017

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 07/04/2017

Le 13 Avril 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Yves DUMOULIN, Christine FORNES (remplaçant M. Pierre PERNET), Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Bernard REY, Monique RONGEON (remplaçant M. Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents/Excusés : Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Assistaient : Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demandes de subvention pour la nouvelle station de traitement à Villeneuve

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que les opérations de travaux pour la réhabilitation de l'unité de traitement de Villeneuve et du hameau de Fontaines à Savigneux est en cours d'étude ; il est susceptible de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Le projet prévoit la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées regroupant les systèmes de Villeneuve et de Savigneux-Fontaines. La future station de traitement sera dimensionnée pour 2000 EH correspondant à une perspective sur 30 ans (2047).

Le cout de cette opération, au stade Projet, est de 1 600 000 € HT (1685000€ HT dans la délibération 2017B06).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées sur la commune de Villeneuve pour un montant évalué à 1 600 000 € HT au stade PROJET et son plan de financement,
- ✓ **APPROUVE** le dépôt du dossier de déclaration de cette opération au titre de la loi sur l'eau auprès du service instructeur de la Police de l'eau,
- ✓ **AUTORISE** le président à signer l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces administratives, techniques et comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **APPROUVE** l'acquisition partielle ou totale des parcelles cadastrées D 939, 940, 944 et 950 pour une surface de 23 500 m², appartenant à M. FRAY Joseph, au prix de 3€/m² soit 70 500 €

- ✓ **DECIDE** du lancement pour cette opération d'une consultation des entreprises pour les marchés publics de travaux selon une procédure adaptée,

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 MAI 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170413-2017B10-AS
Affichage le :

19 MAI 2017

A Trévoux, le 13/04/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**


